

Cahier des charges

Renforcement et valorisation de méthodologies pour faciliter le financement de projets d'adaptation pour des collectivités locales

21 octobre 2026

1. Présentation de l'Agence du climat

Conformément au code de l'énergie (article L211-5-1), l'Agence du climat sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg contribue à la mise en oeuvre du plan climat de l'Eurométropole et les politiques associées des 33 communes qui la composent. Sa gouvernance repose sur 4 collèges : l'Eurométropole et les communes, les acteurs institutionnels, les acteurs associatifs et représentants de citoyens, les acteurs économiques.

Les actions menées par l'agence du climat poursuivent un objectif d'intérêt général qui s'inscrit pleinement dans la transition énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au dérèglement climatique. En particulier, l'Agence promeut la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à atténuer le changement climatique, l'adaptation au changement climatique, et la sensibilisation par l'éducation aux enjeux portés par l'association auprès du grand public, notamment les personnes plus fragiles.

Aujourd'hui, les politiques climatiques et énergétiques de l'Union européenne continuent de soutenir le développement des guichets uniques de l'énergie et du climat à l'échelle locale (« *one-stop shop* ») pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Dans ce cadre, l'Agence du climat s'engage en faveur de la collaboration transnationale en participant activement à de nombreux projets collaboratifs et initiatives transfrontalières et européennes sur ses multiples domaines d'expertise.

2. Contexte et présentation du projet européen CLIMATEFIT

Le projet CLIMATEFIT est un projet européen Horizon Europe, démarré en 2023, et s'étendant jusqu'en décembre 2026. Piloté par la World Climate Foundation, il réunit une trentaine de partenaires européens, couvrant l'Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud.

Partant du constat que le secteur public ne peut (et ne devrait pas) financer à lui seul l'adaptation au changement climatique du territoire, l'objectif du projet est de diversifier les sources de financement pour accélérer la mise en œuvre des actions d'adaptation :

- En encourageant la création de mécanismes de financements innovants pour des projets d'adaptation permettant de capter et mobiliser des financements privés.
- En développant des méthodes d'analyse des actions d'adaptation à prioriser sur les territoires pilotes du projet, tels que l'Eurométropole de Strasbourg (EMS).
- En identifiant et en monétisant les co-bénéfices associés à un projet d'adaptation, permettant de justifier sa rentabilité économique auprès de potentiels financeurs.

À ce jour, le projet a permis de développer trois méthodologies (stratégie d'investissement-IS, plan d'investissement-IP, et argumentaire d'investissement-IC). Un groupe de travail local sur le financement de l'adaptation a aussi été formé dans chacun des territoires pilotes du projet CLIMATEFIT. Ces différents livrables ont été produits par l'Agence du climat et l'EMS. Ils sont décrits en annexes.

3. Objectifs de la prestation

La méthodologie développée par le consortium du projet CLIMATEFIT

L'objectif général de la prestation est de rendre les méthodologies développées dans CLIMATEFIT plus accessibles, pragmatiques et directement mobilisables par l'Agence du climat et les services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. A ce jour les méthodologies développées par le consortium CLIMATEFIT sont parfois éloignées des capacités d'intégration et de compréhension des collectivités concernées et nécessitent une forme de simplification et de vulgarisation pour une meilleure appropriation. Cette simplification devra aussi prendre en compte les nouveaux éléments budgétaires et stratégiques (futur PPI, nouveau PCAET, etc.) de la collectivité ainsi que les travaux en cours au niveau national (PNACC, méthode I4CE etc.).

Ce travail de simplification pourrait aussi être mis à disposition pour d'autres collectivités locales françaises, quel que soit leur taille ou leur degré de maturité dans la thématique.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- **Simplifier** les méthodologies du projet CLIMATEFIT en identifiant les étapes indispensables, les possibles redondances et les parties pouvant être allégées.
- **Proposer une analyse critique** des documents produits dans le cadre du projet en lien avec les méthodologies développées.
- **Rendre la démarche plus opérationnelle** en la traduisant en une **succession d'étapes concrètes**, accompagnées de consignes, de questions-guides afin de mieux prioriser les actions d'adaptation du territoire. Ce travail devra s'appuyer sur des exemples pratiques issus des travaux réalisés dans le cadre de CLIMATEFIT. Une attention particulière devra être donnée dans les recommandations à fournir de la partie dédiée à l'analyse économique des projets d'adaptation (choix des méthodologies, recommandations dans le calcul des co-bénéfices).
- **Favoriser** l'articulation entre les stratégies territoriales d'adaptation, la programmation des investissements et les décisions budgétaires à venir.
- **Proposer des supports de communication** présentant la démarche de l'Eurométropole de Strasbourg sur le financement de l'adaptation au changement climatique auprès :
 - Des nouveaux élus de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg
 - D'acteurs financiers et bancaires potentiels partenaires sur des projets d'adaptation
 - De partenaires institutionnels et d'autres collectivités locales en France

Précisions des actions et livrables

- 1) **Analyse critique des 3 méthodologies proposées par le projet CLIMATEFIT et des documents rédigés sur le modèle de ces 3 méthodologies pour le territoire de Strasbourg (IS, IP, IC)**
 - Analyser la structure de chaque document, les informations indispensables et l'articulation des différentes étapes pour diagnostiquer les enjeux d'adaptation, prioriser et chiffrer les objectifs d'adaptation et réfléchir au modèle de financement des projets d'adaptation.
 - Identifier les étapes essentielles, les étapes facultatives et les éléments pouvant être simplifiés ou supprimés.

Livrable 1 : un rapport d'analyse critique des méthodologies et des livrables rédigés dans le cadre du projet

2) Construction d'un parcours méthodologique opérationnel et pragmatique pour permettre à une collectivité de prioriser ses actions d'adaptation au regard de ses plans d'investissements en lien avec les 3 méthodes développées dans CLIMATEFIT

- Proposer une méthode simplifiée dont un schéma de processus dans l'élaboration d'un plan d'investissement pour l'adaptation en reprenant les étapes clés de l'IS et IP du projet CLIMATEFIT. Des exemples concrets pour faciliter l'élaboration du document par des techniciens de collectivités seront réalisés. Les parties attendues sont les suivantes :
 - i. Méthode pour recenser des projets d'adaptation à l'échelle de la collectivité.
 - ii. Définition de critères de priorisation intégrant notamment l'efficacité attendue, les co-bénéfices, la faisabilité et les coûts.
 - iii. Estimer les coûts d'investissement, les dépenses de fonctionnement et les coûts de maintenance sur la durée de vie des projets.
 - iv. Estimer les besoins de financements publics et privés en fonction des documents budgétaires existants.
 - v. Recenser les financements publics potentiels et également les dispositifs privés pour répondre aux besoins de financement.
 - vi. Identifier les calendriers prévisionnels de réalisation et les interdépendances entre projets.
 - vii. Construire une programmation pluriannuelle cohérente avec les capacités budgétaires de la collectivité.

Livrable 2 : un guide méthodologique pragmatique et opérationnel pour élaborer un plan d'investissement (max 20 pages)

3) Proposer une méthode opérationnelle pour l'élaboration de cas d'investissement pour des projets d'adaptation (parc urbain, adaptation de bâtiments, déminéralisation et végétalisation, aménagements de gestion des eaux, etc.) en s'appuyant sur les travaux de CLIMATEFIT (méthodologie IC). Le prestataire proposera un modèle de fiche permettant de présenter de manière structurée l'intérêt et la viabilité d'un projet.

- Une attention particulière doit être portée aux parties suivantes :
 - Les bénéfices attendus, notamment la réduction des dommages climatiques, les bénéfices sociaux et environnementaux et les éventuels effets sur la santé.
 - Le plan de financement prévisionnel : ressources propres, subventions, emprunts, partenariats et autres mécanismes pertinents.
 - Les arguments à destination des décideurs et des financeurs publics et privés.
 - Le prestataire devra distinguer les bénéfices pouvant être monétarisés de ceux qui doivent être évalués à l'aide d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs non monétaires. Les hypothèses, les sources de données et les incertitudes devront être explicitées.
 - Une partie dédiée aux analyses coûts-bénéfices. Des méthodes simplifiées devront être proposées lorsque les données disponibles ne permettent pas une évaluation économique approfondie.
 - L'exemple de l'IC du parc du petit Rhin et les résultats obtenus

Livrable 3 : un guide méthodologique pragmatique et opérationnel pour élaborer des cas d'investissements de projets d'adaptation (max 20 pages)

4) Développement d'outils et de supports de communication à destination de publics variés

L'objectif de ce livrable est de pouvoir présenter de manière simple et synthétique les principaux résultats du projet CLIMATEFIT et toute la pertinence des méthodologies développées. Les supports de communication devront mettre en avant les informations suivantes :

- Les objectifs et avantages de la démarche pour une collectivité locale afin d'accélérer l'adaptation au changement climatique sur son territoire.
- Les méthodes simplifiées, les résultats et les exemples sur l'Eurométropole de Strasbourg et la pertinence des outils, en lien avec le projet CLIMATEFIT etc.
- Les travaux et expertises de l'Agence du climat sur l'Eurométropole de Strasbourg et des partenaires européens.

Les 3 ensembles de communication comprendront une présentation type powerpoint ainsi qu'un document synthétique de 4 pages environ (format type Word). Tout autre support pertinent pourra être proposé par le prestataire.

Livrable 4 :

- i. 1 ensemble de communication (word+ppt) à destination des élus locaux
- ii. 1 ensemble de communication à destination des acteurs financiers privés spécialisés dans le financement d'acteurs publics
- iii. 1 ensemble de communication à destination des agents de collectivités locales

Tous les livrables devront être rédigés en français et la terminologie et les références contextuelles devront être adaptés au contexte français.

4. Calendrier

La prestation pourrait démarrer dès que possible et devra être finalisée avant le **31 décembre 2026**, date de fin de mise en œuvre du projet CLIMATEFIT.

5. Compétences attendues

Le prestataire devra démontrer une expérience ou des connaissances significatives dans plusieurs des domaines suivants :

- Adaptation au changement climatique et stratégies territoriales d'adaptation.
- Ingénierie financière et programmation des investissements publics.

- Évaluation économique et financière de projets environnementaux, analyse coûts-bénéfices.
- Connaissance du fonctionnement budgétaire et décisionnel des collectivités territoriales.
- Mobilisation de financements publics et privés pour la transition écologique.
- Expertise sur les produits de financements privés à destination des collectivités locales et lien avec les acteurs bancaires et assureurs
- Conception de méthodes, d'outils et de supports pédagogiques.
- Développement et création de supports de communication à destination d'élus et d'agents de collectivités locales.
- Animation d'ateliers et accompagnement au changement.
- Expérience de projets européens et capacité à adapter des cadres méthodologiques internationaux aux réalités locales.

6. Modalités de réponse

Les candidats prestataires de services sont invités à prendre contact avec Maxime Ammendolea maxime.ammendolea@agenceduclimat-strasbourg.eu, en y apportant les informations suivantes **avant le 15/11/2026** :

- Offre technique du prestataire décrivant les modalités de l'accompagnement et les résultats attendus ;
- Calendrier prévisionnel de l'accompagnement et de ses différentes phases, mentionnant la durée estimée de chacune d'entre elles ainsi que les résultats attendus ;
- Références de missions comparables ;
- Une proposition financière détaillée, distinguant les coûts par phase et les éventuels frais annexes ;
- Un exemple d'outil ou de livrable comparable, si disponible.

7. Critère d'analyse des offres

Les offres seront analysées au regard des critères suivants, sur la base d'une note totale de 100 points :

- **Valeur technique de l'offre (35 points)** : qualité de la méthodologie proposée, compréhension des objectifs de la mission, pertinence des modalités d'accompagnement et des résultats attendus.
- **Calendrier prévisionnel (15 points)** : cohérence du calendrier proposé, durée des différentes phases et adéquation avec les échéances de la mission.
- **Références de missions comparables (10 points)** : pertinence des références présentées au regard de la nature et des objectifs de la prestation.
- **Offre financière (35 points)** : montant total de la prestation, détail des coûts par phase et identification des éventuels frais annexes.
- **Exemple d'outil ou de livrable comparable (5 points)** : qualité, caractère opérationnel et pertinence de l'exemple fourni au regard des livrables attendus.

Chaque critère fera l'objet d'une notation au regard des éléments présentés dans l'offre. La note finale sera obtenue par addition des points attribués à chacun des critères.

La proposition financière devra présenter un chiffrage détaillé permettant d'identifier les coûts associés aux différentes phases de la mission ainsi que les éventuels frais annexes.

8. Propriété, confidentialité et réutilisation des livrables

Les livrables devront être remis dans des formats modifiables et exploitables par l'Agence du climat.

Les conditions de cession ou de licence des droits d'utilisation, de modification, de reproduction et de diffusion des livrables devront être précisées dans l'offre et le contrat. L'objectif est de permettre au maître d'ouvrage de diffuser et de faire évoluer les outils, sous réserve des droits de tiers et des conditions contractuelles convenues.

Annexes

Présentation synthétique de la stratégie d'investissement (« Investment Strategy »)

La stratégie d'investissement (IS) est un document qui présente les enjeux d'adaptation spécifiques du territoire ainsi que les freins et leviers disponibles pour favoriser l'investissement dans l'adaptation, qu'ils soient économiques, financiers, techniques ou politiques. La stratégie d'investissement de Strasbourg est structurée comme suit :

- Classement des aléas climatiques principaux et de leurs conséquences sur les 33 communes de l'Eurométropole par secteur et degré d'urgence
- Aperçu du paysage national et local de l'adaptation (politiques, outils de diagnostic)
- Analyse synthétique de la capacité d'adaptation du territoire (freins, limites, conditions favorables)
- Classement des actions d'adaptation à mettre en œuvre en fonction de leur priorité, coûts et possibilité de mise en œuvre
- Analyse rapide des dépenses du territoire sur l'adaptation et des besoins de financement à consacrer dans les années à venir.

Ce document est le fruit d'une première analyse globale de la notion d'adaptation au sein de la collectivité. Il permet d'avoir une vision globale et transversale de l'adaptation au changement climatique sur le territoire de l'EMS.

Présentation synthétique du plan d'investissement (« Investment Plan »)

Il s'agit d'une méthodologie développée pour faire travailler ensemble la collectivité et les acteurs privés au développement d'un plan d'investissement pour l'adaptation (IP).

Ce document doit concrétiser un plan d'adaptation existant ou la stratégie d'investissement. Il comprend des objectifs d'adaptation, un portefeuille de projets potentiellement bancables et un plan d'actions visant à améliorer les conditions propices à leur mise en œuvre. Ce portefeuille inclut les projets pour lesquels le territoire recherche un financement auprès du secteur privé.

La finalité de l'IP est la suivante :

- Rendre opérationnelle la stratégie d'investissement : avec des objectifs d'adaptation et d'investissement SMART (rationnels et mesurables, séquencés sur le court, moyen et long terme)

- Produire une analyse économique et financière des projets d'adaptation, estimer des besoins en ressources et mettre en place un portefeuille de projets bancables
- Identifier quand le secteur privé a un rôle à jouer en matière de financement ou de mise en œuvre du plan d'adaptation : l'IP doit tenir compte des besoins des acteurs privés, avec des projets spécifiques, susceptibles de les attirer
- Etablir un plan d'investissement global

L'IP réalisé pour l'EMS comprend une analyse plus détaillée des effets du changement climatique sur le territoire et plus spécifiquement du risque de fortes chaleurs, en se basant sur trois secteurs : le bâtiment, la production d'énergies renouvelables et l'agriculture. Le document est aussi une tentative de planification de long terme (2025 – 2100), en se basant sur le rythme des différents mandats et des investissements nécessaires pour financer trois actions d'adaptation spécifiques, sélectionnées à travers une analyse multicritères :

- La rénovation et adaptation des écoles (végétalisation des cours)
- La climatisation des hangars de bovins
- L'achat de panneaux photovoltaïques supplémentaire

Présentation synthétique de l'argumentaire d'investissement (« Investment Case »)

Après avoir développé leur stratégie et leur plan d'investissement, les territoires pilotes dont fait partie l'Eurométropole de Strasbourg ont pu traduire cette vision stratégique en un document opérationnel, constituant un argumentaire d'investissement (Investment Case en anglais, abrégé en IC).

Ce document vise à formaliser un projet d'adaptation du territoire, actuellement en recherche de financements, en le traduisant en langage financier. Il a pour objectif de fournir à des investisseurs privés une information claire, synthétique et structurée, comprenant toutes les informations du projet ainsi que les indicateurs économiques et financiers leur permettant d'évaluer rapidement l'opportunité d'un investissement.

L'IC repose sur une méthodologie strictement définie à l'échelle du consortium du projet. Il comprend une présentation générale du projet d'adaptation sélectionné, de son planning prévisionnel, de ses parties prenantes ainsi qu'une analyse des risques et du cadre légal et réglementaire dans lequel s'inscrit le projet. Au-delà de ces éléments généraux, la dimension innovante de l'IC provient de l'accent mis sur les modalités économiques et financières du projet d'adaptation choisi, traduites dans les parties suivantes :

- Une évaluation socio-économique du projet via une analyse coûts-bénéfices permettant d'identifier les coûts du projet et de monétiser ses bénéfices environnementaux, sociaux et économiques ;
- Une description du modèle économique du projet (business model), en particulier comment celui-ci traduit la valeur capturée en retours financiers pour les investisseurs ;
- Une présentation de la structure de financement du projet, incluant les types de produits financiers innovants utilisés ainsi que les dispositifs incitatifs associés pour encourager l'investissement dans le projet.

Le projet d'adaptation retenu pour l'élaboration de l'IC sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est celui du Parc du Petit Rhin, qui présente de multiples co-bénéfices économiques, sociaux et environnementaux. Premier projet du Grand Est détenteur du Label Bas-Carbone avec la méthode « Ville arborée », le Parc du Petit Rhin est en recherche de financements pour assurer sa maintenance à long terme. Le mécanisme financier innovant sélectionné est la vente de crédits carbone à des organisations dans le cadre de la contribution carbone volontaire. Le projet est accompagné par l'Agence du climat à travers son activité de guichet carbone.